

## DISPOSITIF D'APPUI A L'EMPLOI SALARIE ANEM

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), prévoit l'octroi d'avantages aux organismes employeurs qui recrutent :

- Des personnes âgées de 18 à 35 ans,
- N'ayant jamais travaillé
- Inscrites à l'ANEM

Ce dispositif prévoit de verser pendant 3 ans une rémunération mensuelle à la personne recrutée dont le montant varie de 15 000 DA à 8 000 DA selon le niveau de formation du demandeur d'emploi, ainsi que des avantages fiscaux et parafiscaux.

**Pour que l'organisme qui vous recrute puisse bénéficier de ces avantages :** inscrivez-vous à l'ANEM. Adressez-vous à l'Agence Locale pour l'Emploi la plus proche de votre domicile.

**Elle vous délivrera une Carte Bleue sur présentation des pièces suivantes :**

- Carte nationale d'identité
- Diplômes et références professionnelles
- Curriculum vitae (CV)

Les offres d'emploi recensées par l'ANEM en 2010, indiquent que, par branche d'activité économique, le BTP (bâtiment et travaux publics) vient largement en tête avec 39% des offres d'emploi, suivi du secteur de l'eau et de l'énergie avec 8%, des services aux collectivités 7%, de la sidérurgie 5% et des transports 4%.

Sur les 180.000 personnes placées par l'ANEM en 2010, 66% n'ont pas de diplôme, 15% un diplôme de la formation professionnelle, et 12% de l'enseignement supérieur.

## DISPOSITIF D'APPUI A LA CREATION D'ACTIVITE ANGEM

Ce dispositif s'adresse à toute personne :

- de 18 ans et plus,
- sans revenus et /ou disposant de petits revenus instables et irréguliers,
- justifiant d'un savoir faire ou d'une qualification.

**Il prévoit les avantages suivants :**

- Une assistance à la création d'activité.
- Octroi de microcrédits.
- Exonération de l'IRG (impôt sur le revenu global) pendant 5 ans, 10 ans s'il s'agit d'artisanat traditionnel.
- Exonération de la TAP (Taxe sur l'Activité Professionnelle).

**L'octroi des microcrédits obéit aux règles suivantes :**

- Jusqu'à 100 000 DA, prêts sans intérêts pour achat de matière première.
- Jusqu'à 1.000.000 DA, financement triangulaire.

ANGEM	(29% sans intérêt)
Banque	(70% avec intérêts bonifiés à 80%)
Promoteur	(1%)

Ce financement couvre les coûts liés à l'acquisition de petits équipements, matériel et outillage, matériel roulant ; les petits travaux d'aménagement de locaux ou agricoles ; la marchandise pour les activités commerciales ; le fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité ; l'assurance ; les frais préliminaires.

**REMARQUES :**

- Les activités commerciales sont désormais ouvertes au financement de microcrédit par l'ANGEM.
- Pour les demandeurs ne disposant pas de documents prouvant leur savoir-faire, l'ANGEM réalise, en collaboration avec les chambres de l'artisanat et les établissements de formation professionnelle un test de validation.

Les prêts sans intérêts de l'ANGEM sont particulièrement appréciés par les femmes pour leur facilité d'obtention.

